

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de Convocation 27.09.2013**

**Date d’Affichage 08.10.2013**

**Nombre de Conseillers**

**En exercice : 14**

**Présents : 10**

**Présents par pouvoir : 2**

**Votants : 12**

**Absents excusés : 2**

L’an Deux Mil Treize, le Jeudi 3 Octobre à 20 H 45

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Breugnot Jean-Pierre Maire

Etaient présents :

Mme Amand Catherine, M Bosquet Alain, M Lemelle Christian Adjoints, Mrs Bauchet René, Le Marois Sébastien, Mmes Fortin Josette, Singeot Michèle, Questel Huguette, Perjoc Ghislaine

Présents par pouvoir :

Mme Hubert Emmanuel, M Delarue Jacques

Absents excusés :

Mrs Lefebvre Pascal, Rousselin Vivien

## **COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L UNANIMITE**

### **2013-26**

#### **Rappel convention SDE Travaux rue des Rouliers**

Monsieur le Maire rappelle que la convention relative aux travaux de la rue des Rouliers a été signée que la réunion de piquetage pour ces travaux aura lieu le 8 Octobre et que les travaux devraient être réalisés début 2014. Suivra la réfection de la voirie.

### **2013-27**

#### **Mission de service commun de voirie**

La CREA a une compétence voirie à laquelle les communes peuvent adhérer au coup par coup. Ce système permet à la commune de bénéficier d’un appel d’offres collectif lancé par la CREA, d’obtenir un prix intéressant lié au volume des travaux. Pour la rue des Rouliers, : traitement de l’écoulement des eaux, trottoirs, création de 2 paliers de ralentissement, aménagement sortie vers RD 91 avec îlot central pour tourne à gauche le montant prévisionnel estimé des travaux est de 136 300 € avant appel d’offres. Le conseil municipal décide de bénéficier de ce service pour ces travaux. L’appel d’offres sera lancé en Octobre pour une réalisation en 2014. Le conseil valide l’engagement des travaux pour le budget 2014 et charge monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires et d’effectuer les demandes de subventions afférentes à ce projet.

### **2013-28**

#### **Déchets : convention de mise à disposition des services**

Monsieur le maire présente le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CREA et signale que celui-ci est consultable en mairie et téléchargeable sur le site internet [www.la-crea.fr](http://www.la-crea.fr).

Par ailleurs, la convention relative à la distribution de documents d'information liés à la collecte des déchets ménagers et assimilés étant arrivée à échéance, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer la convention ci-annexée et de la transmettre au service concerné.

### **2013-29**

#### **Exonérations pénalités taxes d'urbanisme**

Monsieur le maire présente deux demandes de remises de pénalités sur taxe d'urbanisme pour paiements après la date limite. Conformément à ce qui a été fait pour les précédentes demandes le Conseil municipal considère que ces remises de pénalités ne pourraient être accordées qu'en cas de difficultés financières justifiées par la production d'un dossier.

### **2013.30**

#### **Système d'avertissement des pluies intenses**

Ce dossier n'ayant pu être travaillé, notamment en matière de coût et d'intérêt par rapport au système d'alerte Gala, aucune décision ne peut être prise.

### **2013.31**

#### **Travaux**

Les travaux rue des Foumares et rue d'Ymare sont achevés mais non réceptionnés.

Les travaux de l'Eglise ont débutés par la pose des échafaudages mais la fréquence d'intervention de l'entreprise TERH semblant insuffisante en regard de la prestation couverture qui doit suivre, monsieur le Maire décide d'organiser une réunion de chantier.

#### **Travaux d'assainissement**

Monsieur le maire a contacté les services de la CREA au sujet de l'assainissement des Pérelles et du fonctionnement de l'aéro-éjecteur, de l'affaîssement de l'avaloir impasse des verreries, et du raccordement de 4 habitations rue des Canadiens.

#### **Carrefour angle rue République et rue de l'Eglise**

La signature de l'acte de vente pour la réserve n° 2 devant avoir lieu mardi 8 Octobre, les travaux d'aménagement vont suivre.

## **2013.32**

### **Régularisation des parcelles A479 et A480**

Madame Femel nous signale que 2 parcelles apparaissent encore dans son « patrimoine » alors qu'elles sont maintenant utilisées par la commune. Celle-ci demande que la situation soit régularisée devant notaire. Le conseil municipal charge monsieur le maire de cette régularisation et accepte la prise en charge des frais relatifs à cette démarche.

## **2013-33**

### **DIVERS**

#### **2013.33.1 Remboursement des repas des bénévoles de la bibliothèque pendant stage de formation**

Mme Carlier effectuant un stage de formation pour la bibliothèque le conseil municipal accepte de lui rembourser ses frais de restauration sur présentation des factures.

#### **2013.33.2 Contournement Est de Rouen**

Monsieur le maire expose le projet d'association d'Elus ACCES chargée de défendre les intérêts des communes impactées par le projet de contournement Est et leurs habitants. Le bureau sera composé de 11 communes, chaque commune disposera d'une voix et la cotisation annuelle sera égale à 0.30 € par habitant pour la commune de Gouy. Le Conseil municipal décide l'adhésion de la commune, valide les statuts joints en annexe et accepte le paiement de la cotisation pour 2014.

#### **2013.33.3 Projet de « Métropole »**

Dans le cadre de la loi sur la décentralisation, le législateur a créé 13 métropoles en France dont Rouen fait partie. Le texte, prévoit donc une transformation de la CREA en METROPOLE dès la publication des décrets d'application.

Pour répondre aux interrogations de certains élus, monsieur le Maire explique le nombre et le type des compétences qui ont vocation à rejoindre la « métropole » notamment celles liées aux charges de voirie et d'urbanisme, souligne qu'il devra y avoir une construction partagée des compétences déléguées entre les différentes collectivités (Métropole, Département, collectivités locales).

#### **2013.33.4 Organisation du temps scolaire**

A la rentrée 2013/14 doit être mise en place une nouvelle organisation du temps scolaire sur 4.5 jours. Des réunions de travail ont lieu avec les représentants de parents d'élèves, les institutrices et des élus. Pour l'heure, le mercredi matin serait le jour retenu

Un questionnaire est actuellement en circulation pour interroger les parents sur leur possibilité de récupérer les enfants à 15 h 45 et le mercredi à 11 H 30.

Une dernière réunion de cadrage aura lieu début Novembre. Le Maire doit transmettre le projet d'organisation du temps scolaire pour avis de l'I E N au plus tard pour le 30 Novembre.

### **2013.33.5 Mise en place de l'IEMP**

Vu la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de ma loi di 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n° 97-1223 et l'arrêté du 26 décembre 1997 instituant une indemnité d'exercice de missions des préfetures et fixant les montants de référence annuels par grade de ladite indemnité,

A la suite de l'exposé effectué par le maire et après avoir discuté, le conseil municipal décide :

D'instituer l'indemnité d'exercice de missions des préfetures (I.E.M.P) en faveur des agents relevant des cadres d'emplois de la catégorie B grade Rédacteur

Le montant de l'indemnité sera défini par l'autorité territoriale par application au montant de référence annuel fixé par le grade concerné d'un coefficient compris entre 0 et 3 déterminé en fonction des critères ci-dessous : manière de servir, compétences professionnelles, assiduité, ponctualité.

Que le régime indemnitaire tel que défini ci-dessus, sera alloué à compter du 1<sup>er</sup> Novembre.

Que le versement des indemnités sera effectué mensuellement.

Que le régime indemnitaire tel que défini ci-dessus, sera alloué à compter du 1<sup>er</sup> Novembre.

Que le versement des indemnités sera effectué mensuellement.

Que la présente délibération annule les délibérations précédentes relatives au régime indemnitaire du personnel de catégorie B.

Que l'attribution de l'I.E.M.P fera l'objet d'un arrêté individuel.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012 compte 6411 au budget.

### **2013.33.6 Coupe de bois en 2014**

Le Conseil Municipal décide de créer une coupe de bois réservée aux propriétaires sur la commune pour l'année 2014 .Les arbres à couper seront marqués. 25 lots seront créés. La coupe sera à effectuer entre la fermeture de la chasse (1<sup>er</sup> Mars et le 15 Avril) le paiement s'effectuera à l'inscription donc avant le tirage au sort des parcelles. L'information de la date du tirage au sort et le règlement seront communiqués en temps utile.

### **2013.33.7 E.I.E**

Madame Fortin informe de la concrétisation du projet d'échange avec l'Italie. Elle précise que la cotisation sera de 1 € par habitant et que l'évolution des modalités de règlement entraîneront que la cotisation sera versée pour partie à EIE et l'autre partie au Comité de Liaison des Elus.